

DECISION DU MAIRE 2026/056

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention CCEALS
Dispositif GMR de la
MSA
Café Poussette
Centre Social
Espace J. BAKER**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur Le Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Centre Social Espace J. BAKER de mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de son projet familles,

Vu le projet du Centre Social Espace J. BAKER de développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux pour renforcer les synergies dans l'accompagnement des familles du territoire,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet parentalité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CCEALS, dans le cadre de son conventionnement avec la MSA et son dispositif « Grandir en Milieu Rural », pour la reconduction de l'action « Café Poussette » (période de septembre 2026 à juin 2027).

ARTICLE 2 : Le montant sollicité à la CCEALS est de 1 000 € (pour un total de dépenses s'élevant à 1 940 €).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 août 2026

Pascal SEURE
Maire

Pour le maire empêché
L'Adjoint délégué
Jean-Paul LARUE

